

presque tous les frais de service de 50 pour cent en 1973 et 33 1/3 pour cent en 1974. Ainsi, le coût d'installation du service résidentiel, qui est présentement de \$11, serait de \$16.50 l'an prochain et de \$22 en 1974.

D'autre part, le prix du service résidentiel de base dans les régions métropolitaines comme Montréal et Toronto monterait de 40 cents par mois le 1er janvier 1974, passant de \$6.40 à \$6.80. Dans les villes de moindre étendue, comme Arundel et Trois-Pistoles, au Québec, Arnprior et Sturgeon Falls, en Ontario, la hausse serait de 30 cents, le tarif passant de \$4.55 à \$4.85.

Quant aux villes plus petites, telles que Drumbo et Rigaud, il est projeté de les reclasser dans un nouveau groupe tarifaire minimum et de fixer le tarif mensuel à \$4.45, soit une augmentation de 45 cents.

Les groupes tarifaires sont déterminés suivant le nombre de téléphones qu'un abonné peut joindre sans avoir à payer de frais d'interurbain. Le plus petit groupe tarifaire en l'occurrence comporterait un maximum de 5,000 téléphones.

D'autres majorations tarifaires devant prendre effet le 1er janvier 1974 incluent une augmentation de cinq cents par mois du coût d'un téléphone *Contempra* et du service résidentiel *Touch-Tone*, et incluent également une augmentation de cinq cents du tarif des postes supplémentaires de résidence et d'hôtel et une augmentation d'un cent du prix de chaque minute additionnelle de tous les appels interurbains.

Parmi les changements proposés pour 1974, on note une hausse de dix cents du tarif des téléphones payants et l'établissement de frais de 25 cents applicables à certains appels faits à l'Assistance-annuaire. Ces frais viseraient les demandes de numéros inscrits à l'annuaire de l'abonné. Toutefois, les personnes handicapées, comme les aveugles, seraient exemptées de ces frais, qui ne s'appliqueraient pas non plus aux appels faits d'hôpitaux, de chambres d'hôtel et de téléphones payants.

La compagnie rapporte que plus de 680,000 appels par jour ont été faits à l'Assistance-annuaire en 1971, dont au moins 70 pour cent, soit un demi-million d'appels, étaient des deman-

des de numéros figurant dans les annuaires des abonnés qui appelaient. On comprendra que le coût de ce service se trouve payé par tous les abonnés plutôt que par ceux-là seuls qui en sont à l'origine.

### Études écologiques de la Baie James

Le ministre fédéral de l'Environnement, M. Jack Davis, et le président de la Société de développement de la baie James, M. Charles Boulva, ont annoncé récemment la signature d'une convention relative à des inventaires bio-physiques et à des études sur des paramètres environnementaux dans la région de la baie James. L'accord représente un engagement de quatre millions de dollars divisés en parts égales entre les parties.

Sous la présidence de la Société de développement de la baie James, un comité tripartite, formé d'un représentant du gouvernement fédéral, d'un représentant du gouvernement provincial et d'un représentant de la société, sera chargé de coordonner tous les programmes touchés par cette convention.

La convention porte sur une période allant jusqu'au 31 mars 1976. Les inventaires et études couvriront principalement les domaines généraux de l'utilisation des terres, de la qualité de l'eau, de la faune, des pêches en eaux intérieures, de l'écologie, de la végétation, de la géomorphologie et de l'archéologie.

Dans la mesure du possible, le comité de coordination reliera à la convention les études d'intérêt national, exécutées par le ministère fédéral de l'Environnement dans la région de la baie James, relativement aux domaines de la climatologie, de l'océanographie, des glaces, des oiseaux migrateurs et de l'écologie marine.

### Suite de la page 2

toujours menaçant de la piraterie aérienne au moyen de mesures nationales, bilatérales et multilatérales. Vous serez priés en particulier de modifier la Loi sur l'aéronautique afin de pouvoir appliquer dans les aéroports de rigoureuses mesures de sécurité...

### Les perspectives économiques de l'Ouest

Le Gouvernement proposera aux gouvernements des provinces de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba de convoquer avec lui une conférence sur les perspectives économiques de l'Ouest. Une telle conférence serait sans précédent dans l'histoire des relations fédérales-provinciales au Canada. Elle pourrait être préparée conjointement et avoir lieu dans l'Ouest au cours de l'été. Le but de cette conférence serait de passer en revue les possibilités de progrès économique et social et, plus particulièrement, d'envisager des programmes concrets destinés à stimuler et à élargir les bases économiques et industrielles de l'Ouest canadien.

Parmi ces programmes concrets, le Gouvernement soumettrait à la discussion la possibilité de créer de nouvelles institutions financières régionales qui seraient mieux à même de satisfaire aux besoins de financement des entreprises commerciales et à l'expansion industrielle de l'Ouest canadien...

### Les langues officielles

Il sera demandé au Parlement de confirmer les principes fondamentaux du programme gouvernemental concernant le bilinguisme dans la Fonction publique.

Le Gouvernement entend continuer à travailler à la réalisation des objectifs de la Loi sur les langues officielles...

### La peine de mort

La période d'essai de cinq ans durant laquelle la peine de mort ne s'appliquait que dans le cas du meurtre d'un policier ou d'un gardien de prison a pris fin. Vous serez appelés à vous prononcer, par vote libre, sur la question urgente de savoir ce qu'il en sera de la peine capitale dans l'application de la loi au Canada...

"Hebdo Canada", qui remplace le "Bulletin hebdomadaire canadien", est publié par la Direction de l'Information, ministère des Affaires extérieures, Ottawa, K1A 0G2. Un index paraîtra tous les trois mois.

Il est permis de reproduire les articles de cette publication, de préférence avec indication de source. La provenance des photos, si elle n'est pas précisée, sera communiquée sur demande.